

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130307-2013_B144-DE
Date de télétransmission : 13/03/2013
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 MARS 2013

PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

2013_B144

OBJET : Politique culturelle - Attribution de subventions aux associations pour des opérations culturelles inférieures à 23 000€

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELL Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

Excusé(s) avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

Excusé(s) :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 07 MARS 2013

Rapporteur : Jean BONFILLON

Thématique : Politique Culturelle

Objet : Subventions aux associations pour des opérations culturelles inférieures à 23 000 €

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2001-A101 du Conseil communautaire du 19 octobre 2001 la Communauté décidait de la création d'un fonds d'intervention permettant d'apporter des subventions à des opérations culturelles de portée intercommunale développées par les associations. Les subventions pour les opérations à l'initiative des associations présentées dans ce rapport sont inférieures à 23 000 € et ne nécessitent donc pas de conventions d'objectifs.
Le présent rapport concerne 17 dossiers pour un montant total de **135 150 €**.

Exposé des motifs :

Le fonds d'intervention à destination des associations intéresse uniquement les manifestations sur la base des critères validés par le Conseil de Communauté et rappelés ci-après :

- ❑ le montant du fonds est ajusté chaque année dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif.

- ❑ Les opérations sont en rapport avec la compétence communautaire et dépassent le strict cadre communal.
- ❑ La participation communautaire est limitée de la manière suivante :
 - ⇒ 30% maximum du budget de l'opération (hormis les opérations communautaires).
- ❑ L'instruction communautaire de la demande inclut la sollicitation de l'avis du Maire de la commune.
- ❑ Toutes les demandes de subvention qui vous sont présentées dans ce rapport ont reçu un avis favorable des Maires des communes concernées.

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la CPA n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles. (Délibération 2003-A312, du 12 Décembre 2003)

Il vous est donc aujourd'hui proposé, sur la base des tableaux ci-joints de procéder à l'attribution des subventions dans le cadre du fonds d'intervention à destination des associations.

Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission Culture du 12 février 2013.

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	subvention votée MP13	Montant proposé	Convention d'objectif
2013_00332	Cie d'art contemporain	La Roque d'Anthéron	Festival Off de Land Art	Du 19 juillet au 18 août 2013	1ère demande	4660 € (30% = 1 398 €)	3 000 €			1 350 €	non
2013_00342	Arc Image	Rousset	5ème salon de la photo	nov-13	900 €	4 000 €	1 200 €			900 €	non
2013_00432	Chant libre meyreuil	Meyreuil	Projet culturel de l'asso	2013	2 500 €	22 560 €	5 000 €	9 000 €		2 500 €	non
2013_00469	Comité des Fêtes de Rognes	Rognes	11ème édition du Festival Carrières en Rognes	juil-13	20 000 € (voté) 14 000 € (reçu)	61700 € (30% =18 510 €)	20 000 €	10 000 €		14 000 €	non
2013_00525	Les Festes d'Orphée	Aix en Provence	Pôle communautaire du patrimoine musical aixois et provençal	2013	12 000 €	65 000 €	22 000 €	15 000 €		12 000 €	non

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	subvention votée MP13	Montant proposé	Convention d'objectif
2013_00553	Cultures du cœur 13	Aix en Provence	Accès à la culture des personnes en grande précarité	2013	10 000 €	35 446 €	12 000 €	3 000 €		10 000 €	non
2013_00645	M2F Créations	Aix en Provence	Festival International Gamerz: création multimédia	oct-13	20 000 €	164 000 €	30 000 €	36 000 €		20 000 €	non
2013_00635	Ecole de Musique du Pays d'Aix (EMPA)	Aix en Provence	TEMPO - 8ème édition	22 et 23 novembre 2013	23 000 € voté 16 000 € perçu	43 640 € (30% =13 092 €	15 000 €	7 000 €		13 000 €	non
2013_00515	MJC Coudoux	Coudoux	11ème édition des Estivales	6 et 7 juillet 2013	8 000 €	27 620 € (30% = 8 286 €)	9 000 €	14 020 €		8 000 €	non
2013_00089	Comité d'Organisation des Fêtes de Cabriès Calas	Cabriès	55ème fête du cheval et bénédiction des cavaliers 2013	30, 31 mars et 1er avril 2013	12 000 €	85 000 €	15 000 €	23 000 €		12 000 €	non

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	subvention votée MP13	Montant proposé	Convention d'objectif
2013_00624	Datcha Kalina	Aix en Provence	Saison Russe en Pays d'Aix	Année 2013	5 000 €	41 250 €	6 000 €	10 000 €		5 000 €	non
2013_00600	COFALS	Lambesc	5ème édition du Festi'Folk	Du 15 au 17 août 2013	2 400 €	12 000 €	3 000 €	5 500 €		2 400 €	non
2013_00708	Création Danse Simiane	Simiane Collongue	Semaine de la Danse	18 au 24 novembre 2013	9000 € (N-2)	41 400 €	12 000 €	10 000 €		10 000 €	non
2013_00606	Mimet en fête	Mimet	12ème Festival de théâtre de Mimet	les 29 juin, 1er juillet, 3 juillet et 5 juillet 2013	12 000 €	42 800 €	12 000 €	18 000 €		12 000 €	non
2013_00697	Ad Fontes	Aix en Provence	concerts classiques en Pays d'Aix (Aix, Le Tholonet, La Roque)	2013	12 000 €	43 000 €	12 000 €	5 000 €		12 000 €	non

Total : **135 150 €**

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2001_A101 du Conseil communautaire du 19 octobre 2001 décidant de la création d'un fonds d'intervention pour l'action culturelle ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subventions n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Culture en date du 12 février 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions aux associations culturelles telles que présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 135 150 € ;
- **DIRE QUE** les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du chapitre 33 nature 6574.

OBJET : Politique culturelle - Attribution de subventions aux associations pour des opérations culturelles inférieures à 23 000€

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

12 MARS 2013